

Nice le 6 mai 2011

Nice Stadium : interrogations sur des possibles confusions d'intérêts

15 février 2010 : Monsieur Auroy quitte sa fonction de directeur de cabinet du maire de Nice pour être nommé conseiller spécial du président de Nice Côte d'Azur en charge des questions de l'OIN.

17 décembre 2010 : Le conseil municipal de la ville de Nice attribue le contrat de partenariat public privé pour la construction et l'exploitation du Nice Stadium, équipement emblématique au cœur de l'OIN, à la société Vinci.

11 janvier 2011 : Monsieur Auroy est nommé directeur général délégué -opération et développement- au Stade de France exploité, jusqu'en 2025, par la société...Vinci.

Vinci... c'est la même société qui le 29 novembre 2007 signait un partenariat public privé avec la CCI des Alpes Maritimes, pour la construction d'un parking de 60 000m² à l'aéroport de Nice (45 millions d'euros). Le directeur général à l'époque de la CCI était monsieur Auroy.

Cette situation est indécente !

Elle illustre la porosité qui existe entre le milieu des affaires et la vie politique.

Sans porter aucune qualification pénale sur cette situation, cela n'est pas de mon ressort, je m'interroge devant cette coïncidence et sur les confusions éventuelles d'intérêts dans le cadre du Nice Stadium.

J'invite les autorités judiciaires compétentes et les autorités politiques de notre ville à éclaircir cette curieuse situation...

Nice le 6 mai 2011

Robert Injey
Conseiller municipal de Nice
Secrétaire départemental du PCF